

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 29 Juillet 2014

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, MAILLARD
MM. BELLONCLE, BOUDIER, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU,
LECORDIER, LENOBLE, LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Rachel FLOURY

Absents excusés : Mmes LEROY et MAILLARD
M. DUHAMEL

Pouvoirs :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance 20 juin 2014**

ECOLE :

Fixation des tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Approbation du procès verbal de la séance du 20/06/2014 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Fixation des tarifs des Temps d'Activités Scolaires

**Délibération
N° 2014 - 035**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que la Commission chargée des affaires scolaires s'est réunie pour étudier les modalités de mise en place de cette réforme à la prochaine rentrée 2014/2015. La commission propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants pour les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) qui se dérouleront chaque jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 :

- 2€ les 3 heures de T.A.P. pour les enfants scolarisés en classe maternelle
- 3€ les 3 heures de T.A.P. pour les enfants scolarisés en classe primaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Fixe les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) comme suit :

- 2€ les 3 heures de T.A.P. pour les enfants scolarisés en classe maternelle
- 3€ les 3 heures de T.A.P. pour les enfants scolarisés en classe primaire

Les produits des T.A.P. seront encaissés via la régie de recettes de l'accueil périscolaire qui fera l'objet d'un arrêté modificatif pour permettre l'encaissement de ces produits.

Mme BOUTIGNY rappelle qu'une réunion d'information est prévue pour les parents le mercredi 27 août 2014 à 18h00 à la cantine scolaire avec les intervenants et un représentant de l'IFAC, société missionnée par CAUX ESTUAIRE ;

Informations diverses

Mme BOUTIGNY donne au Conseil Municipal les informations ou décisions suivantes :

- Suite au contrôle des installations électriques des bâtiments communaux, des observations ont été formulées par la société DEKRA, en charge de cette opération. Afin de remédier à ces observations, un devis a été demandé aux sociétés CAUX ELECTRICITE et DOMUS ; La Commission en charge des travaux s'est réunie pour étudier ces devis et a retenu celui de la société CAUX ELECTRICITE d'un montant de 1373.04€ (H.T.).
- L'horloge qui régit les cloches de l'église a été remplacée par la société BODET. Le montant de cette opération s'élève à 1332€ (H.T.). L'horloge a été réglée de façon à faire retentir les cloches toutes les heures et à faire sonner l'angélus à 7h, midi et 19h.
- Le revêtement du chemin des Sapins a été commandé à l'entreprise TOFFOLUTTI pour un montant de 1333.50€ (H.T.). Il sera effectué en même temps que les gravillonnages du hameau de Rébomard au mois de septembre prochain.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 29 Juillet 2014

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	x	
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DUHAMEL Sylvain		
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LENOBLE Arnaud	x	
LEROY Florence		
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie		